

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 18 décembre 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 24h  
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant de 20 à 21h  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

### **3. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2020**

#### Exposé :

Par courrier en date du 22 octobre 2019, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux communes les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020, en précisant les catégories d'opérations prioritaires pour l'obtention de cette aide financière.

Le taux de subvention peut varier de 20 à 50% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention par opération de 400 000€.

La Ville de Quimperlé étant éligible à cette dotation au titre de l'exercice 2020, il est proposé de solliciter la DETR et de présenter le dossier suivant :

#### **Opérations relevant d'une priorité 1 :**

- Réaménagement de la cour de l'école élémentaire Kersquine : 130 000€HT

#### **Opérations relevant d'une priorité 3 :**

- Refonte du complexe tennistique de Quimperlé -tranche 2- : 1 016 000 €HT

Cette tranche comprend la rénovation des deux courts existants, la construction de l'espace accueil, des vestiaires et des services administratifs.

En 2019, l'Etat a notifié pour l'année 2019 la DETR à hauteur de 140 000€ au titre de la tranche 1 dont le montant de la dépense est de 984 000€ HT.

Pour rappel, cette 1<sup>ère</sup> tranche concerne la démolition du court n°1, la construction d'un court extérieur, la construction de deux nouveaux courts couverts et les travaux de VRD.

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2020 pour les travaux de réaménagement de la cour de l'école élémentaire Kersquine et pour les travaux de refonte du complexe tennistique de Quimperlé- tranche 2.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 11 décembre 2019

**Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

